Communiqué de presse



Mardi 1er juin 2021

Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap

La Région Bretagne se réengage pour trois ans avec le FIPHFP

La Région Bretagne a reconduit son partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). À travers une nouvelle convention, s'étendant sur la période 2021-2023, la collectivité entend continuer à mener une politique coordonnée et concertée en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Cet accord triennal avec le FIPHFP permettra de cofinancer la politique RH-Handicap de la Région qui repose sur 3 axes principaux : recrutement/intégration ; maintien dans l'emploi et information/sensibilisation/formations.

Résolument engagée en faveur de l'inclusion et de l'accompagnement de ses agents et agentes en situation de handicap, la Région Bretagne employait, au 31 décembre 2020, 445 personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Présentant un taux d'emploi de 11,59%, la collectivité dépasse, de loin, le seuil fixé par la loi au niveau national (6%). Malgré ces chiffres encourageants, la Région veut aller plus loin : elle souhaite maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap en son sein et en recruter encore davantage. C'est le sens de son engagement auprès du FIPHFP depuis plus de 10 ans.

Un partenariat s'articulant autour de trois axes

Initié en 2009 et reconduit tous les trois ans depuis, ce partenariat prévoit d'ici 2023 la mise en œuvre de nouvelles actions, dans un contexte de crise sanitaire qui contraint chacun et chacune à interroger et réinventer ses modes d'intervention afin de construire une société toujours plus inclusive.

La convention triennale, dotée d'une enveloppe de 1,4 M ϵ , est cofinancée par la Région (789 000 ϵ) et le FIPHFP (617 000 ϵ). Ce partenariat permet d'accompagner l'employeur dans la mise en œuvre de sa politique RH autour de 3 axes :

- ♦ recrutement / intégration
- maintien dans l'emploi
- ♦ information / sensibilisation / formations.

Concrètement, la Région Bretagne envisage le recrutement durable de 37 bénéficiaires de l'obligation d'emploi et l'embauche de 9 apprentis en situation de handicap.

Dans le même temps, plus de 200 aménagements de postes sont planifiés ainsi que de nombreuses mesures d'accompagnement visant à favoriser la reconversion professionnelle des agents en difficulté sur leur poste de travail.

La Région Bretagne s'engage aussi à **poursuivre ses** actions de formation et de sensibilisation des collectifs de travail et à former à nouveau l'ensemble des encadrants sur la thématique du handicap.

Une démarche collaborative et concertée

Afin d'évaluer la pertinence de sa politique handicap et de connaître plus précisément les attentes et besoins des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la Région Bretagne a constitué un groupe de travail "handicap", réunissant notamment des agents en situation de handicap et des représentants du personnel.

Les travaux réalisés par ce groupe ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle convention avec le FIPHFP, fruit d'un travail collaboratif pour conforter les actions de la collectivité au profit de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Anthony Leroy, agent de la Région Bretagne en poste à la direction des voies navigables témoigne :

« Quatre mois après ma prise de poste à la Région, j'ai été confronté à une dégradation soudaine de mon état de santé, m'obligeant à renoncer à mon métier de charpentier à l'Atelier du canal d'Ille-et-Rance. Après deux ans d'arrêt, j'ai été accompagné par la DRH pour obtenir la reconnaissance de mon handicap et entamer un parcours de reconversion. J'ai d'abord bénéficié d'une remise à niveau et d'une formation dans un organisme spécialisé. Puis, la Région m'a permis de me former au métier de gestionnaire, en lien avec une tutrice. Les premières semaines ont été très difficiles car je n'avais jamais travaillé dans un bureau, mais j'ai été bien entouré et soutenu par une équipe bienveillante. Au fil de mon parcours et de l'évolution de ma santé, différentes aides ont été mobilisées : financement d'un transport adapté pour me rendre en formation, aménagement de mon véhicule personnel, aide à l'achat de mon fauteuil roulant... Après plusieurs mois de formation et d'accompagnement, j'ai été titularisé comme gestionnaire comptable au sein de la Direction des voies navigables que j'avais intégrée initialement, poste dans lequel je m'épanouis aujourd'hui! »

Plus d'1 M€ dédiés à l'inclusion des agents de la Région en situation de handicap

De 2017 à 2020, plus de 1,1 M€ ont été engagés par la Région Bretagne (4 067 agents) et le FIPHFP pour favoriser l'inclusion des agents de la collectivité en situation de handicap.

Aides techniques et humaines

42 études de postes pour des agents en situation de handicap ou en restrictions d'aptitude 216 aménagements matériels du cadre de travail 62 interventions d'interprétariat en langue des signes

Amélioration des conditions de vie et de travail

- 21 agents ont bénéficié d'une prise en charge de prothèses auditives
- 21 prestations d'accompagnement au profit d'apprentis en situation de handicap
- 17 parcours d'accompagnement à la transition professionnelle auprès d'un organisme spécialisé
- 11 prestations de transport adapté domicile-travail

Formation et sensibilisation au handicap

232 agents ont participé à une formation de sensibilisation au handicap 485 agents ont participé à une action de sensibilisation au handicap

Recrutement

102 agents en situation de handicap ont été recrutés sur 3 ans :

- 29 agents sur postes permanents,
- 60 agents sur postes non permanents,
- 11 apprentis,
- 2 agents en contrat d'avenir.

« Il est normal que la Région prenne toute sa part dans le recrutement de personnes en situation de handicap, qu'elle accompagne leur prise de poste comme leur évolution professionnelle. Il est impératif que la collectivité assure la formation de ses agents porteurs d'un handicap, puisqu'il s'agit de l'une de ses responsabilités, qui va au-delà de ses obligations d'employeur. Par ailleurs, des efforts importants ont été déployés ces dernières années pour prévenir l'apparition de pathologies et améliorer les conditions de travail des agents positionnés sur les métiers les plus pénibles, assurer leur reconversion quand cela est nécessaire.

Notre ambition est claire : faire en sorte que tous les agents de la Région soient parfaitement à l'aise à leur poste de travail et avec leurs collègues, et que nous nous enrichissions mutuellement de nos différences ! »

Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne

« La Région Bretagne est un acteur engagé depuis la première heure avec le FIPHFP pour développer une politique RH toujours plus inclusive. Les résultats des trois dernières conventions ont été au-delà des attentes et aujourd'hui le taux d'emploi dépasse largement les obligations légales de 6%. L'équipe du FIPHFP et sa Directrice territoriale au handicap, Delphine Bellegarde-Rieu, sont fiers d'accompagner les employeurs publics volontaristes sur la question de l'inclusion, tels que la Région Bretagne. »

Marc DESJARDINS, Directeur du FIPHFP

« La Banque des territoires agit auprès des acteurs locaux pour lutter contre les fractures territoriales et sociales. Dans ce cadre le groupe Caisse des dépôts assure la gestion administrative du FIPHFP. Le partenariat avec la Région Bretagne est essentiel pour mettre en œuvre la stratégie, portée par la BDT, de territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et connectés. Les actions concrètes sont nombreuses, sur l'économie sociale et solidaire, via le dispositif local d'accompagnement sur l'ensemble du territoire breton, sur l'inclusion des personnes en fragilité, avec dernièrement les financements de Bretagne Ateliers et de la COOP des masques. La Région et l'ensemble des partenaires bretons peuvent compter sur les équipes territoriales de la BDT pour les accompagner dans leurs projets! »

Patrice BODIER, Directeur régional, Banque des territoires

À PROPOS DU FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, conseils départementaux et régionaux, villes, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides à travers des conventions pluriannuelles ou par le biais de financements ponctuels sur sa plateforme en ligne.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins. « Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget. » (Décret n°2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'infos : www.fiphfp.fr

À PROPOS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Elle accompagne les grandes mutations en cours, et, à ce titre, elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés. www.banquedesterritoires.fr.